

## **Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 23 novembre, 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 19 novembre 2018, sous la présidence de Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Eveline DION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Benoit LAMOTTE, Claude MAUROUX, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Yoann SIMARD, Lionel SIMARD, Alain COQUART et Marc JACOB formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Antoinette REGNAULT à Michèle PANNIER et Claude MAUROUX à José PANNIER

Secrétaire : Benoit LAMOTTE

**Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

### **SDESM : MODIFICATION DES STATUTS et COMPETENCES :**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune avait déjà délibéré en avril dernier sur les modifications des statuts du SDESM mais comme toutes les communes n'ont pas répondu, la Préfecture n'a pas entériné les compétences faute de majorité requise, d'où la nécessité de délibérer à nouveau sur la modification des statuts et surtout sur les compétences avec en particulier : deux compétences supplémentaires :

- ⇒ Pour l'étude et/ou la maîtrise d'ouvrage et /ou travaux et/ou exploitation pour :
  - réseau de chaleur et de froid,
  - installation de centrale de production d'énergie d'origine renouvelable et/ou de récupération,
  - infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- ⇒ Pour l'installation des infrastructures nécessaires à la vidéo protection (cette compétence ne pourra être exercée que sous réserve d'une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection auprès de la préfecture et de l'obtention par le SDESM de la certification d'installateur de vidéosurveillance (CF arrêté ministériel du 5 janvier 2011 NOR : IOCD1033809A).

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** les modifications des statuts et des compétences du SDESM.

### **SDESM : PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX 2020 :**

Ce projet ne concerne pas les travaux gérés par le service d'éclairage public (extension – rénovation – résorption point noir – mise en valeur – mâât solaire) mais uniquement ceux de moyenne et basse tension d'éclairage public et de la communication électronique.

Dans le cadre de la préparation du programme de travaux 2020 le SDESM nous demande de bien vouloir leur indiquer nos éventuels projets d'enfouissement des réseaux secs avant le 1<sup>er</sup> février 2019.

Par la suite, un avant-projet sommaire accompagné d'une convention financière et d'un modèle de délibération sera réalisé par le SDESM courant avril)

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

**PRECISE** que le choix des caractéristiques et spécificités de sa demande pour le projet d'enfouissement des réseaux 2020 est simplement d'ordre esthétique.

### **CDG77 : CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CDG :**

Madame le Maire explique que cette convention a déjà été évoquée lors du précédent conseil mais ne pouvions pas prendre la délibération avant celle prise par le CDG qui n'a été entérinée que le 18 octobre dernier. Les prestations sont les mêmes que les années précédentes en matière de conseils statutaires sur la carrière du personnel et d'expertise en hygiène et sécurité...

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

### **APPROBATION DU PROJET DE TRAVAUX DE LA TROISIEME TRANCHE – RESTAURATION DU CLOCHER, DU BRAS SUD DU TRANSEPT ET DE LA SACRISTIE :**

Madame le Maire présente le projet du Maître d'œuvre concernant les travaux de la tranche 3 de l'église Saint Georges :

Restauration des toitures et de la maçonnerie du clocher, du bras sud du transept et de la sacristie,

- Vu les croquis et notes historiques des baies du clocher de 1902 de Jules TILLET avant qu'il ne soit l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, conservés à la médiathèque du patrimoine,

- Vu les traces de ces colonnettes dont les bases sont toujours visibles et le fût de colonne conservé dans le clocher,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré** souhaitant remettre les baies du clocher dans leur état d'origine :

**APPROUVE et VALIDE** l'intégralité du projet de travaux proposé par la SELARL Atelier d'Architecture et d'Expertise Louis PRIEUR.

### **TRAVAUX et LOCATION ANCIEN CAFE:**

Madame le Maire a été contactée par l'enseigne PROXI (groupe CARREFOUR) qui cherchait des locaux inoccupés dans les villages. Elle a pris contact avec eux par courrier puis les a rencontrés pour étudier leur proposition d'installer un PROXI MARCHÉ à la place de l'ancien café, avec un four pour la cuisson du pain. Une étude de marché a déjà été réalisée par le groupe et révèle un projet viable.

La commune ne prend aucun risque. Elle n'aura à charge que la mise aux normes d'une porte d'entrée avec rampe pour handicapé.

Une convention entre la commune et les franchisés est à étudier avec un bail commercial qui sera signé pour un loyer de 350 € la première année. Les charges d'électricité et d'eau seront à la charge des loueurs.

C'est une opportunité à saisir pour la commune. Un petit commerce de proximité ne peut être que bénéfique pour les habitants du village qui pourraient y faire leurs courses et s'y rencontrer.

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

**APPROUVE** la réalisation de travaux et la location de l'ancien café

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la future convention ainsi que le bail commercial et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

### **CHATS ERRANTS:**

Madame le Maire explique aux conseillers qu'elle a reçu plusieurs plaintes de chalauteurs concernant l'accroissement de la population des chats errants et qu'elle a pris contact pris une association locale de

protection des animaux et avec la fondation 30 millions d'amis pour passer une convention de stérilisation et d'identification des chats. Il faut enrayer rapidement la prolifération des chats qui devient un réel problème de nuisances et d'hygiène. Une association locale et des chalautriens bénévoles se chargeraient de la capture, du transport des chats chez un vétérinaire et le retour des chats sur leur lieu de capture. La convention prévoit, pour une population de 50 chats, un coût de 3 500 € pour la stérilisation et l'implantation d'une puce sur chaque chat correspondant à un coût de 35 € par chat. Une note d'information sera distribuée aux habitants pour les informer du début de la campagne et pour recruter des bénévoles.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION APPROUVE**

**Et AUTORISE** Madame le Maire à signer la future convention et à suivre le bon déroulement de cette opération.

### **RADARS PEDAGOGIQUES :**

Dans un souci de réguler la vitesse des véhicules au hameau de Fouchères, Madame le Maire demande à Alair FAYOLLE, Délégué à la sécurité, de chercher des solutions à ce problème.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

**APPROUVE et ETUDIERA** ce dossier lors d'un prochain conseil.

### **COUPE DE BOIS PARCELLE 4C :**

Suite à la consultation d'entreprises pour la vente de la parcelle 4c de la forêt communale, vu les devis reçus,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**ACCEPTE** l'offre de l'entreprise Forêt et bois de l'est pour un montant de 20 800 €

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier,

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire :

- **Fait lecture** du rapport concernant l'intervention du Service d'Animation Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) qui s'est déroulé le 4 septembre dernier dans la commune dans lequel est rapporté que la station ayant plus de 40 ans a atteint sa capacité de traitement de la pollution. La construction d'une nouvelle station a été priorisée par le Schéma Départemental d'Assainissement des eaux usées.

- **Annonce** qu'elle a reçu l'estimation des travaux demandés par M. COQUART pour le déplacement de la bouche à clé de la canalisation d'eau. Le coût étant jugé trop élevé, la commune ne réalisera pas ces travaux et M. COQUART installera son portail de l'autre côté du mur de clôture, à l'intérieur de sa propriété.

. **Informe** qu'elle a pris un arrêté permanent portant interdiction de fumer aux abords de l'école A. PEYREFITTE.

. **Indique** au Conseil municipal que les raccordements à la fibre optique seront possibles au plus tard en fin d'année.

. **Communique** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif au titre de l'année 2017.

. **Annonce** que la société AFFINITY a été retenue par la Communauté de Communes du Provinois pour assurer à compter de novembre 2018 le portage des repas à domicile.

- . **Fait savoir** que la quête du Bleuet de France au centenaire du 11 novembre a rapporté 136.87 € à l'association.
- . **Remonte l'information** de la Gendarmerie quant à l'épave du véhicule brûlé dans la forêt : l'enlèvement est à la charge de la commune.
- . **Informe** que les directeurs d'école ont reçu un courrier de la Communauté de Communes du Provinois concernant la subvention de projets à vocation culturelle.
- . **Annonce** que les contrats pour le déneigement des routes communales restent valables pour cet hiver.
- . **Fait savoir** qu'une nouvelle association vient de se créer avec l'ouverture d'une section arts martiaux historiques tous les mardis de 20h à 22h à la salle polyvalente.
- . **Rapporte** les montants votés par le Département pour :
  - la taxe additionnelle aux droits de mutation acompte 2018 : 22 199.61 €
  - la taxe professionnelle – répartition - communes défavorisées : 24 134.38 €.

Michèle PANNIER	Francis RAVION	Jean-Marie DARGENT	Éveline DION	Francis BALENGHIEN
Fabienne BENOIST	Claude MAUROUX Proc. à José PANNIER	Benoît LAMOTTE	José PANNIER	Alain FAYOLLE
Antoinette REGNAULT proc. à Michèle PANNIER	Yoann SIMARD	Lionel SIMARD	Alain COQUART	Marc JACOB

Compte-rendu du conseil municipal du 23 novembre 2018